



308082 - Le statut du placement de fonds dans la Banque islamique al-Baraka

question

Je gère le compte d'une société qui possède d'autres comptes dans des banques usurières. Il s'agit de comptes courants qui ne reçoivent pas d'intérêts. Est-il préférable de déposer les fonds stagnants générés par les dépôts dans une banque islamique comme Banque al-Baraka et dans un compte qui génère un revenu changeant? Si cela est possible, pourrait on utiliser le revenu dans le paiement d'impôts et le règlement de frais de douanes et consorts, ou pourrait on l'utiliser dans tous les domaines?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il est interdit de déposer de l'argent dans les banques usurières si ce n'est pour garder l'argent. Il faut dans ce cas se contenter d'un compte courant car il n'est pas permis d'utiliser un compte d'épargne, même avec l'intention de se débarrasser des intérêts. En effet, placer de l'argent dans un compte d'épargne revient à prêter de l'argent à la banque pour percevoir un intérêt. Ce qui est différent du compte courant, qui, même s'il concourt aux activités de la banque, n'engage pas le déposant dans un contrat usurier avec la banque.

On lit dans les réponses de la Commission Permanente (13/346): « Il n'est pas permis de déposer de l'argent ou d'autres biens dans une banque usurière ou un autre établissement financier usurier. Peu importe que le dépôt génère des intérêts ou pas car l'acte revient à coopérer dans le péché et la transgression. Sous ce rapport, le Très-haut dit : **...et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression.** (Coran,5:3)

Si toutefois, on craint que les fonds soient volés ou usurpés, etc et si on ne trouve un autre



moyens de les sauvegarder que leur placement dans une banque usurière, par exemple, on autorise le propriétaire à placer l'argent dans une banque ou établissement financier sans percevoir des intérêts et dans le seul dessin de les préserver. Agir de la sorte serait commettre le moindre mal. »

Deuxièmement, il est permis d'investir l'argent dans les banques qui s'appliquent la loi religieuse. Et il n'y a aucun inconvénient dans ce cas à utiliser leurs bénéfices dans tous les domaines.

La filiale de la banque concernée installée dans le pays de l'auteur de la question investit une grande part de ses fonds dans l'achat de titres gouvernementaux usuriers, selon son rapport annuel diffusé sur son site web. Aussi n'est-il pas permis d'y investir son argent. Mais on peut se limiter à y ouvrir un compte courant, en cas de besoin. Si on pouvait trouver un établissement financier meilleur et plus sain, ce serait mieux.

Allah le sait mieux.